

3. a) L'organisme qui devait recevoir les pièces d'avions est (i) la Liena Aerea Nacional, et (ii) l'équipement de télécommunication était destiné à l'Empresa Nacional de Telecomunicaciones; et b) la nature précise du matériel de télécommunication objet de ce prêt est la suivante: matériel d'hyper fréquence multiplex et équipement subordonné et le nécessaire à l'expansion des voies téléphoniques en transmission de télévision.

4. L'approbation du prêt par la SEE mentionné par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de sa déclaration du 26 octobre dernier signifie qu'en avril 1973, le conseil de direction de la SEE avait donné son approbation à une offre formelle.

5. Le financement est un prêt de la SEE en vertu de la section 29 de la loi sur l'expansion des exportations, et n'est donc pas un prêt du gouvernement; la SEE a l'intention de le rendre disponible à la junte chilienne, et a) les conditions seront exactement les mêmes que celles offertes au gouvernement Allende; et b) Sans objet.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LE REFUS À LA DEMANDE DE TIMBER JACK, DE WOODSTOCK (ONT.)

Question n° 3110—M. Rodriguez:

1. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle rejeté en 1972 une demande de Timber Jack de Woodstock (Ontario) réclamant le financement d'une commande de 4 millions de dollars provenant du Chili et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Les hauts fonctionnaires de la Société pour l'expansion des exportations ont-ils indiqué que la raison motivant cette décision était basée sur une politique du gouvernement ayant pour but de ne pas consentir de prêts au Chili à ce moment-là, comme on peut le lire à la page 2220 des *Débats*?

M. Herb Beau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): La Société pour l'expansion des exportations rapporte que: 1. Eaton Yale Limited, division d'équipement forestier, de Woodstock, Ontario, a demandé à la Société, en novembre 1972, d'assurer une vente projetée de 4 millions au Chili. En tant qu'agence responsable, la Société a refusé d'assurer une telle vente, alléguant que cette transaction se solderait presque certainement par une perte.

2. Les fonctionnaires de la Société ont indiqué que c'est après avoir eux-mêmes évalué les risques qu'ils ont pris cette décision.

DÉFENSE NATIONALE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE RELATIVE AU BUDGET DE LA DÉFENSE

Question n° 3114—M. Forrestall:

Y a-t-il des personnes ou des organismes de l'extérieur qui ont participé à la rédaction de la récente déclaration faite par le ministre de la Défense nationale relativement aux dépenses et au budget de la Défense et, dans l'affirmative, de quelles personnes ou de quels organismes s'agit-il et combien les a-t-on rémunérés pour ce faire?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Non.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL CHEZ LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER AUTRES QUE DANS LES SERVICES D'EXPLOITATION

Question n° 3164—M. Orlikow:

Au cours de chacune des trois dernières années, combien d'accidents du travail, y compris les accidents mortels, se sont produits dans le domaine des emplois qui n'entrent pas dans le cadre des services d'exploitation des chemins de fer?

Questions au Feuilleton

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Au cours de l'année 1972 il y a eu 25,378 accidents du travail, causant des blessures aux travailleurs qui n'entrent pas dans le cadre des services d'exploitation des chemins de fer. De ceux-ci neuf furent mortels et 2,859 ont causé une perte de temps de travail. Des chiffres comparables pour les années précédentes ne sont pas disponibles, parce que les règlements concernant les rapports sur les accidents d'après le Code canadien du travail, partie IV (sécurité du personnel), n'étaient pas en vigueur avant le 1^{er} janvier 1972.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION LE DAIN—VERSION ANGLAISE

Question n° 3175—M. Lawrence:

1. Le gouvernement a-t-il reçu la version anglaise du Rapport de la Commission Le Dain et, dans l'affirmative, à quelle date?

2. A quelle date la version anglaise du Rapport de la Commission Le Dain a-t-elle été envoyée au Bureau de traduction pour être traduite en français?

3. A quel bureau de traduction a-t-elle été envoyée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. La compilation des textes anglais du rapport final a débuté au cours de l'été 1972 et les parties du rapport furent transmises au fur et à mesure pour être traduites.

3. Les Traductions 530, Inc., Montréal.

LE PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES—LES MESURES CONTRE LES PARRAINS DE PROJETS QUI ONT PAYÉ DES SALAIRES INFÉRIEURS À \$100 PAR SEMAINE.

Question n° 3186—M. Godin:

Étant donné que les personnes embauchées, en vertu du Programme des initiatives locales, sont censées toucher un salaire de \$100 par semaine, le gouvernement envisage-t-il de sévir dans les cas où des parrains de certains projets subventionnés par ce Programme n'ont payé que des salaires de \$50 et \$60 par semaine, au cours des hivers 1971-1972 et 1972-1973?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): D'après les normes du Programme des initiatives locales, les salaires versés par les parrains des projets ne doivent pas dépasser le taux en vigueur localement pour chaque catégorie d'emploi. Cette disposition est assortie d'une réserve selon laquelle le total des salaires payés dans le cadre d'un projet ne doit pas dépasser une moyenne de \$100.00 par semaine-homme pendant la durée du projet. On prévoyait que certains employés, les manœuvres sans qualification, par exemple, pourraient recevoir moins de \$100.00 par semaine, alors que le salaire des employés spécialisés pourrait dépasser ce chiffre. Cependant, aucun salaire ne doit être inférieur au salaire minimum en vigueur dans la province considérée.

LE BUT DES VOYAGES DE M. G. M. WATERHOUSE, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

Question n° 3232—M. Knight:

1. Quel était le but du voyage de M. G. M. Waterhouse, vice-président de la Société canadienne des télécommunications transmariennes (échelle de salaire \$29,000-\$32,000) à Washington et Hawaii (\$1,992), au cours de l'année 1971-1972?

2. En quel mois de l'année ce voyage a-t-il eu lieu?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): 1.